



Union Syndicale CGT 08 ... 4 Place Gaston Defferre 08000 Charleville-Mézières

Tel : 0324271994 ou 0625197108 Mail : snptri-cgt-08@orange.fr

Site internet: <http://cgtcg08.com/>

Les Ardennes vivront !

Charleville-Mézières, le 03 aout,

Monsieur le Directeur,

La CGT est extrêmement déçue de vos réponses sur les collègues et les bases et loisirs, déçue certes, mais pas étonnée. Seul le ton est surprenant, vous qui souvent évoquez que nos courriers sont rédigés de façon comminatoire. Nous pourrions même imaginer que vous avez délégué la rédaction du vôtre !

Comme vous le dites si bien, ce sont sur vos demandes et sur vos souhaits que certaines attitudes néfastes à un dialogue social de qualité sévissent depuis quelques mois au sein de notre administration. Pourquoi empêcher un agent convoqué chez un supérieur hiérarchique d'être accompagné par un représentant du personnel si ce n'est que l'on a des choses à cacher sur ce qui va lui être dit, ou pour mieux exercer une pression ? Surtout lorsqu'il s'agit d'une affaire comme celle que vous évoquez !

Nous savons pertinemment que vous pouvez vous y opposer, et que seule une convocation avec demande de sanction disciplinaire ouvre le droit à l'agent de se faire accompagner par un représentant du personnel. Mais vous avouerez qu'une convocation par un chef de service à Charleville n'est pas ressentie de la même manière qu'une simple discussion avec un supérieur hiérarchique direct.

Pour les Bases et Loisirs, vous écrivez que la réunion a permis de démontrer que le Conseil Général respecte ce qui a été voté au CTP du 05 mai 2009. Pour la CGT la vision est toute autre, et nous disposons de suffisamment d'éléments pour être certains que ce que vous affirmez est loin d'être la réalité. D'ailleurs ce n'est pourtant pas la première fois que nous vous avertissons sur les pratiques de ce service. Rien n'a changé dans les comportements et c'est bien regrettable.

Vous écrivez également que vous considérez que l'attribution d'un logement de service à un agent de la collectivité permet à celle-ci de ne pas tenir compte d'un travail de courte durée ! Vous avez sans doute mal lu, ou on vous a bien mal conseillé : En effet c'est l'indemnité d'astreinte qui n'est pas versée, les Heures Supplémentaires effectuées lors de cette astreinte doivent être rémunérées. Surtout que le temps de travail total effectué n'est pas aussi anodin que vous semblez l'affirmer. Nous vous invitons à en faire l'expérience (nous, nous l'avons fait), de surcroit un jour où l'agent est obligé de se lever juste pour cette tâche !!!!

Les agents des Bases et Loisirs ne demandent pourtant pas grand-chose. Un peu de considération serait déjà un plus. Quant au paiement des heures effectuées en « urgence », cela serait un minimum. Je tiens à vous rappeler que ce sont tous des catégories C, et que leurs salaires sont parmi les plus bas de notre collectivité. Vous semblez l'oublier.

Quant à votre affirmation sur notre attitude à dénigrer systématiquement la hiérarchie, ce n'est pas la première fois que nous vous répondons que ce sont souvent les mêmes noms qui sont cités, et que vous avez tout pouvoir pour changer les choses. En tant que Directeur Général, faites respecter les droits les plus élémentaires des agents, et la CGT n'aura plus de grain à moudre. Encore faut-il que vous en ayez réellement la volonté !

Quant à dire à la CGT que vous ne lui permettez pas de dénoncer les dysfonctionnements de plus en plus nombreux au sein du Conseil Général, là c'est à nous de vous dire que nous ne vous permettons pas de nous donner des indications sur notre volonté d'aller dans le bon sens de la marche. Nous aimerions être sûrs que vous aussi le désirez.

Nous tenons à vous rappeler que ce qui se passe à la CGT est l'affaire de ses syndiqués, et nous serions heureux de vous accueillir pour que vous puissiez exprimer vos doléances. Néanmoins je vous rappelle que notre syndicat est démocratique et que là votre voix ne compterait pas plus qu'un autre .

Nous sommes également heureux d'apprendre que vous êtes un des fervents lecteurs notre blog. C'est une preuve de son efficacité. Vous ne pourrez plus dire « je ne savais pas »

Si les vérités qui y sont dites vous gênent à ce point, comme nous vous l'indiquions précédemment, vous avez tout pouvoir pour que nous n'ayons plus rien à écrire sur le Conseil Général et ses pratiques de plus en plus nébuleuses. Nous aimerions tant en arriver là !!!!

C'est malheureusement loin d'être le cas, et tant que cela durera nous dénoncerons l'inacceptable.

Concernant l'obligation de réserve que vous évoquez, si celle-ci , comme vous le pensez, consiste à se taire et à ne pas écrire des vérités, et bien oui, nous ne respectons pas ce devoir.

Mais croyez-vous sincèrement que nous sommes assez naïfs pour ne pas nous être renseignés sur ce que nous pouvons écrire ? Nous savons très bien que la liberté d'expression a volontairement ses limites.

Pour exemple des propos injurieux diffusés par un responsable syndical sur le site de son syndicat, à l'encontre d'un supérieur hiérarchique, ont été jugés comme excédant la mesure admissible (ces propos étaient notamment : « pauvre vieux », « givré », « plus barge que ça, tu meurs », « dingue doublé d'un sadique ») (gazette des communes N° 2001 du 19/10/2009).

En sommes-nous là ? Vous conviendrez que nous en sommes encore bien loin !

Nous continuerons donc à dénoncer avec véhémence tout ce qui se passe au Conseil Général et qui n'est pas en corrélation avec une administration travaillant dans le bon sens. Malheureusement en adoptant une position intransigeante, vous faites en sorte que les agents se sentent incompris, que les langues se délient Nous donnant bien évidemment encore plus de matière pour nos articles.

Nous jouons pleinement notre rôle syndical, attaché à ce que le nom de notre administration ne soit pas entachée de faits déplorables. Mais pour réussir dans ce sens, encore faudrait-il que la volonté soit commune.

Vous exprimez également le désir de nous rencontrer fin août afin de « parler de tout cela ». La CGT n'est pas contre, mais ne voit pas trop l'intérêt d'une telle réunion, si c'est pour à nouveau nous reprocher de dire tout haut ce qu'une grande majorité pense tout bas.

Nous comprenons volontiers que toutes les vérités ne sont pas agréables à entendre où à lire, mais vous dirigez l'ensemble des agents de notre collectivité, et nous aimerions que vous les considériez tous sur un même pied d'égalité !

Si cette réunion a pour but de trouver les solutions, souvent bien peu difficiles à mettre en place, nous serions enchantés de vous rencontrer.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.